



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Office de l'agriculture et de la nature  
Service des paiements directs

Molkereistrasse 23  
3052 Zollikofen  
+41 31 636 13 60  
Info.adz@be.ch  
www.be.ch/OAN  
www.gelan.ch

Aide-mémoire du 23 janvier 2020

# Enregistrement des élevages d'animaux

## Pourquoi enregistrer les élevages ?

Pour améliorer l'hygiène des aliments et la santé des animaux, tous les élevages d'animaux de rente doivent être annoncés. Comme des épizooties telles que la peste aviaire ou la peste porcine touchent indifféremment les animaux de rente et les animaux domestiques, l'obligation d'enregistrement s'applique aussi aux élevages d'animaux d'agrément (p. ex. chèvres naines ou poules).

Basée sur la législation sur les épizooties, cette obligation concerne les élevages de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, d'équidés (chevaux et ânes), de camélidés, de gibier, de lapins (uniquement à titre commercial), de volaille et d'abeilles ainsi que les exploitations aquacoles (à l'exception des poissons d'ornement, p. ex. dans les étangs de jardin ou les aquariums).

## Où enregistrer votre élevage ?

Pour inscrire votre élevage ou signaler une modification veuillez contacter le service cantonal de coordination BDTA, Office de l'agriculture et de la nature, Service des paiements directs, tél. 031 636 13 60, courriel info.adz@be.ch ou [www.gelan.ch/fr/assistance](http://www.gelan.ch/fr/assistance). Vos données d'accès au portail [www.agate.ch](http://www.agate.ch) et si nécessaire le numéro BDTA vous seront communiquées environ une semaine après votre inscription. Le numéro Agate est un numéro personnel pour la connexion à ce portail.

## Agate et banque de données sur le trafic des animaux (BDTA)

« Agate » est un portail spécialisé dans l'agriculture, les animaux et les denrées alimentaires permettant d'accéder à la BDTA et aux recensements cantonaux. Les détenteurs de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, de camélidés, de gibier et d'équidés (chevaux et ânes) obtiennent un numéro BDTA. Ce numéro est celui du lieu de détention des animaux.

Chaque bovin ou équidé doit être enregistré séparément. A partir de 2020, les petits ruminants doivent également être saisis par les détenteurs à la BDTA. Ils doivent être réinscrits dans la BDTA en cas de changement de lieu de détention ou de propriétaire (seulement équidés). Pour les porcs, seules les nouvelles bêtes doivent être annoncées. Les détenteurs des animaux à onglons et de gibier peuvent commander des marques auriculaires auprès de la BDTA.

## **Recensements et cotisations à la Caisse des épizooties**

La Caisse des épizooties permet de financer des mesures de prévention et de lutte contre les épizooties. Elle est alimentée par des cotisations versées par les détenteurs en fonction du type et du nombre d'animaux qu'ils ont déclarés lors du recensement annuel cantonal du mois de février. Le recensement cantonal annuel des effectifs est obligatoire aussi pour les petites détentions. Le nombre d'animaux servira de base au calcul du montant de la cotisation que vous devrez verser à la Caisse des épizooties.

Chaque année en février, vous recevez par courriel l'invitation pour le recensement cantonal. Le nombre d'animaux que vous détenez doit être saisi en ligne via le portail [www.agate.ch](http://www.agate.ch). Les données des bovins et des équidés sont reprises de la BDTA. La période de référence s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente.

## **Informations complémentaires**

Service vétérinaire du canton de Berne : <http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/veterinaerwesen.html>;  
tél. 031 633 52 70 ou courriel [info.ved@be.ch](mailto:info.ved@be.ch)

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) : [www.blv.admin.ch/blv/fr/home.html](http://www.blv.admin.ch/blv/fr/home.html)

BDTA petits ruminants : <https://ovinscaprins.ch/>

Inscription et modification des données : Service cantonal de coordination BDTA, Office de l'agriculture et de la nature, Service des paiements directs, tél. 031 636 13 60, courriel [info.adz@be.ch](mailto:info.adz@be.ch) ou sur [www.gelan.ch/fr/assistance](http://www.gelan.ch/fr/assistance)